

DÉLIBÉRATION N°2026-06-15-43
CONSEIL MUNICIPAL du 15 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 09 juin 2026

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Nathalie BERNARD ; Laure BOUDON ; Landry FAUCON ; Maryline OGIER ; Norbert PERRIN ; Jean-Michel SIARD.

Absents excusés : Dominique CHESNEAU donne procuration à Norbert PERRIN ; Emilie GILABERT-MUNOZ donne procuration à Monique ALLÈGRE ; Michael DE SMET donne procuration à Maryline OGIER ; Fabrice PRAVE donne procuration à Jean-Michel SIARD.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Maryline OGIER est désignée secrétaire de séance.

Objet : Délimitation parcellaire GELIFIER-COMMUNE, rue des Chazaux

Monsieur le Maire expose que monsieur GELIFIER Alain a demandé à acquérir la parcelle (porche) qui se situe sous son habitation au 200 rue des Chazaux, dans le cadre de la vente de son logement situé en-dessus.

Il rappelle que lors d'une précédente réunion, les élus ont décidé de rester propriétaire de cette parcelle du domaine public.

De ce fait, il a été convenu de faire une division de parcelle. Le géomètre Guillaume VALENTIN a procédé à la délimitation des parcelles et demande au conseil municipal d'accepter le découpage joint en annexe, les frais afférents étant partagés entre la Commune, le vendeur Alain GELIFIER, et l'acheteur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Accepte** la division parcellaire conforme à l'annexe ci-jointe.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents utiles à cette affaire.

VOTE : 7 + 4p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

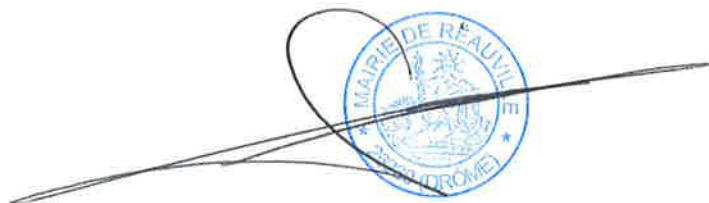
La secrétaire

Maryline OGIER



Le Maire

Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le **18 JUIN 2026**
Affiché le **18 JUIN 2026**